COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr le Maire, Laurent ZANETTI.

Date de la convocation: 9 octobre 2020

Secrétaire de Séance : FRANCOIS-MILHORAT Valérie

<u>Etaient présents</u>: ARRUFAT Denise, BEAUD Edvina, BUZZINO Nathalie, FOUCART Gauthier, FRADET Olivier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, LUIS William, OULET-CORBERA Emmanuelle, MONCOSI Anaïs, MORU Roland, TORTEL Thierry, VISSIE Maryse, ZANETTI Laurent

Etaient absents: CUQ Christian ayant donné procuration à FOUCART Gauthier

ZANETTI Julien ayant donné procuration à MORU Roland

Il est procédé au vote du compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2020 :

Approuvé à l'unanimité

1- Demande d'admission a non-valeur des taxes d'urbanisme d'un administre

La Direction des Finances Publiques a adressé un courrier à la Mairie demandant l'admission à non-valeur relative, à la taxe d'urbanisme d'un montant de 2054 €, d'un administré de la commune de Le Burgaud, suite à un dossier de surendettement.

Approuvé à l'unanimité

2- Proposition d'assiette de la coupe de bois. Exercice 2021

La proposition d'assiette de coupes de bois proposée par l'Office National des Forêts pour l'année 2021 est :

<u>Zones: 2a 2b 6b 7b</u> Hectares: 1,38 3,24 2,57 4,44

Approuvé à l'unanimité

3- Prix du ballot de bois

Le prix de ballot de bois en stère de 2 mètres livré est à 42 € (livraison comprise).

La Mairie reversera à la Société qui effectuera la livraison la somme de 10 € correspondante au prix du transport.

Approuvé à l'unanimité

4- Indemnité de la carillonneuse de l'église

Le Conseil Municipal doit voter et approuver :

- la désignation de Maryse VISSIE en tant que carillonneuse à compter du 14 octobre 2020,
- la convention passée entre la Mairie et la carillonneuse,
- l'indemnité attribuée à la carillonneuse d'un montant de 280€

Approuvé à l'unanimité

Maryse ne souhaitant recevoir aucune indemnité fera un courrier à l'attention de la Mairie précisant à qui elle souhaite que cette somme soit reversée.

5- Délibération SDEHG – Demande audit énergétique

Le Conseil Municipal doit voter et approuver la délibération relative au diagnostic de l'état énergétique pour les bâtiments communaux suivants :

- Salle des Fêtes,
- Bâtiment de l'Association « Le Grenier aux Idées ».

et engager la somme de 600 € (300 € par bâtiment) pour effectuer cet audit.

Approuvé à l'unanimité

6- Changement erreur d'attribution pour les indemnités de Mr Julien MAJOREL

Afin de respecter le souhait de Mr MAJOREL, ses indemnités d'adjoint au maire devront être versées comme suit :

- 208.86 € à l'Association RIBAMBELLE,
- 300 € à la Coopérative Scolaire de l'école et non à l'Association de Parents d'Elèves comme il avait été précisé sur le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre dernier.

Approuvé à la majorité (3 voix contre)

7- Décision Modlificative

Pas de décision modificative pour se Conseil Municipal

8- Délibération ouverture dommage ouvrage toit terrasse extension

Depuis mi-septembre 2020, il a été constaté des infiltrations dans l'école. Il est possible que ses dégâts interviennent suite à la tempête subie par la commune au mois de juin dernier.

La mairie a contacté l'assurance du bâtiment, les biens intérieurs sont couverts mais pas sur les fuites, aussi le Conseil Municipal doit autoriser la Mairie à engager l'ouverture d'un dossier de dommage ouvrage auprès de la Société ayant effectuée l'isolation du toit terrasse de l'école.

Approuvé à l'unanimité

Questions Diverses

- * Concernant le recrutement de l'agent de maîtrise pour le poste d'agent technique municipal, les 5 candidats ont été reçus et Mr le Maire a décidé de recruter Mr Olivier SANTALUCIA. Mr SANTALUCIA devrait prendre ses fonctions dès janvier 2021.
- * L'aire de retournement du Lotissement de la Closeraie étant utilisée comme parking, un panneau précisant l'interdiction de stationner devrait être mis en place prochainement.

Séance est levée à 21h15